



Démission et préavis

Par **Emy74**, le **02/07/2023** à **10:50**

Bonjour, je suis en CDI et travaille en convention 66. La structure dans laquelle j'exerce ferme pour congés du 26 juillet au 31 août. Je souhaite démissionner suite à réussite d'un concours et prise de poste le 1er septembre. Mon préavis est de 1 mois. Quand dois-je donner ma démission pour être certaine d'avoir mon salaire en août ? Dois-je faire mon préavis en juillet (si je donne ma démission demain soit le 3 juillet) ou en août sur mes vacances (imposées) ?

Vous remerciant par avance pour les réponses que vous pourrez m'apporter.

Cordialement

Par **Marck.ESP**, le **02/07/2023** à **11:59**

Bonjour, bienvenue.

Les congés retardent d'autant la date de fin du préavis, donc il est souhaitable de démissionner le plus vite possible.

Par **janus2fr**, le **02/07/2023** à **12:13**

[quote]

Les congés retardent d'autant la date de fin du préavis

[/quote]

Bonjour Marck.ESP,

Sauf en cas de fermeture de l'entreprise comme c'est le cas ici.

Par **Emy74**, le **02/07/2023** à **12:42**

Bonjour janus2fr

Du coup je dois donner ma démission quand pour vous ?